ABM FITNESS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 400 €
SIEGE SOCIAL : 142, AVENUE DE PARIS
92320 CHATILLON
884174301 RCS NANTERRE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le quatorze septembre,
A 10 heures,

La société AM SYNERGY représentée par Messieurs Arnaud BEZARD et Matthieu DEVILLE, agissant en qualité d'associée unique de la société ABM FITNESS, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire,

- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Arnaud BEZARD, en sa qualité de Président, et décide de nommer en remplacement, pour une durée illimitée :

- La société AM SYNERGY, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, sise 142, avenue de Paris 92320 CHATILLON, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 933 392 094, prise en la personne de ses cogérants, Messieurs Arnaud BEZARD et Matthieu DEVILLE.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

L'associée unique décide que la rémunération de la présidence sera fixée lors d'une décision ultérieure.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associée unique et Présidente désignée

AM SYNERGY
Messieurs Arnaud BEZARD et Matthieu DEVILLE



